



LES ACTUALITÉS DE DÉCEMBRE 2021

La CFTC THOM s'engage à vous tenir informés chaque mois des news en plusieurs thématiques avec l'actu Thom, les actus Législatives, l'actu Branches, l'actu Jurisprudence et la question du mois d'un salarié.

→ ACTU THOM

LANCEMENT DU SITE INTERNET DE LA CFTC (www.CFTC-thom.fr)

LANCEMENT DU SITE INTERNET CFTC-THOM.FR

ACTUALITÉS, INFORMATIONS, ...
LA CFTC THOM RESTE À VOTRE DISPOSITION

LE RESULTAT DES NÉGOCIATIONS ANNUELLE OBLIGATOIRE

Nous ne sommes peut-être pas le 1^{er} syndicat de France mais depuis 2016, nous sommes les seuls à **AGIR** pour l'intérêt des salariés en bonne intelligence et en voici encore une fois la preuve pour 2021 !

CFTC, c'est 81 revendications proposées pour les salariés dont 46 RETENUES
CFDT, c'est 12 revendications proposées pour les salariés dont 3 RETENUES (identiques à la CFTC)

CE QUI PROUVE ENCORE UNE FOIS, QUE SANS LA CFTC, VOUS N'AURIEZ ABSOLUMENT RIEN OBTENU !

À AFFICHER

LANCEMENT DU SITE INTERNET CFTC-THOM.FR

ACTUALITÉS, INFORMATIONS, ...
LA CFTC THOM RESTE À VOTRE DISPOSITION

MERCI DE VOTRE CONFIANCE !

NOUS SOMMES TOUJOURS PRÉSENTS POUR :

- AGRANDIR vos droits
- AMÉLIORER vos conditions de travail
- INDIQUER vos nouveaux droits
- PROTEGER vos nouvelles loies
- REFLECTER vos droits
- DÉFINIR vos nouvelles loies
- PROTÉGER vos droits sociaux
- CONTINUER vos combats en CTE
- REPRÉSENTER tous les salariés

1^{er} SYNDICAT DE L'ENTREPRISE THOM
1^{er} SYNDICAT PARTENAIRE DE VOTRE VIE PROFESSIONNELLE
1^{er} SYNDICAT À VOS CÔTÉS AU QUOTIDIEN
1^{er} SYNDICAT REPRÉSENTIF DE L'URB*
*Fédération de l'industrie et de l'artisanat

Cftc Thom
cftc.thom@gmail.com

VOUS DÉLÉGUÉS SYNDICAUX CFTC

1^{er} SYNDICAT DE L'ENTREPRISE THOM
1^{er} SYNDICAT À VOS CÔTÉS AU QUOTIDIEN
1^{er} SYNDICAT REPRÉSENTIF DE L'URB* (Union des Régions de l'Urbanisme et de l'Industrie)

UNE QUESTION, UNE SUGGESTION, UNE INFORMATION...
WWW.CFTC-THOM.GMAIL.COM

LE DÉTAIL DES REVENDICATIONS EST DISPONIBLE SUR L'INTRANET + NAO 2021 + IRI + ORGANISATION SYNDICALE + CFTC

À AFFICHER

RÉSULTATS NAO 2021
Négociations Annuelles Obligatoires*
81 REVENDICATIONS PROPOSÉES POUR LES SALARIÉS DONT 46 RETENUES

13 REVENDICATIONS RETENUES EN 2021	12 REVENDICATIONS RETENUES DÈS JANVIER 2022	21 REVENDICATIONS RETENUES POUR L'ANNÉE 2022
1) FICHES DE POSTE, GRILLE DE POSITIONNEMENT, CLASSIFICATION SALARIALE → Changement de classification → organisation pour les cadres 2. Le CFTC THOM est en cours de négociation actuellement sur les salaires à l'IRB 2) FICHES INDIVIDUELLES - COEFFICIENT MULTIPLICATEUR → Prime de décembre à 2,2 sur les 4 points 3) INDIVIDUEL - RETRAITE BOUSSE POUR LA CENTRALE → Révision du 104 Indiv. salarié 3A) SUBVENTION ÉQUIPEMENT - CALENDRIER DE L'AVANCE MAGASINS → Budget de 40 € par magasin 3B) SUBVENTION ÉQUIPEMENT - DÉPENSES INDIV. ET VALENTINNIÈRE DES MÈRES → 4 repas pré-cédaire Noël et 1 montant de 15 €/personne 4) ACCORDS - ÉGALITÉ HOMMES/FEMMES 4A) ACCORDS - RETOUR DE CONJUGES ET IRI → Signé le 21 mars 2021 [provoquant le report des congés payés non pris] 4B) ACCORDS - ACTIONNARIÉS SALARIÉS → Permettre aux salariés investis dans THOM et de détenir indistinctement des titres sans perdre leur statut 4C) CONTRAT ÉQUITÉ → Mieux vivre en augmentant le salaire de délégués, syndiqués, négociés avec un contrat individuel renouvelé sur le 2021/2022 4D) PÉRIODIQUE FREE CONSENT AUX SALAIRES, GARANTIES/INTÉRIÉ REBUTÉ → Possibilité de demander une avance sur salaire (PFI entreprise) 4E) PLANNING - PRÉCOGNITION → Un planning uniforme aux enseignes disponibles depuis le 08/10/2021 → Équipes les magasins d'approvisionnement au moment du chargement de la caisse opération avec accord préalable du DS 5) FICHES AU COPRE (MAGASINS) → Créer une nouvelle copie et actualisation magasin fermé et personnel d'intérieur, le plus tôt possible sans dépense de la recette du coffre + 783 ACADAT DE PERSONNEL - SUR LE COMMERCE → Achats du personnel sur le-commerce pendant le confinement 2021	1) REVALORISATION DE L'ENVELOPPE D'ALIMENTATION INDIVIDUELLE → Enveloppe d'alimentation individuelle de 12% de la masse salariale sous réserve des résultats du 1 ^{er} trimestre de l'exercice 2021/2022 2) INDIVIDUEL - 13 PARRAINS & 12 SUBVENTIONS → Prime en charge à 525, sans frais de posting (magasin) 3) INDIVIDUEL - GARANTIES → Subvention de 40€ de les salariés en contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation sont éligibles si mois d'ancienneté 4) ACCORDS - MÉDIALE DE BRASSE THOM GROUP (10 ANS D'ANNIEMENT) → Mise en place de la médaille de travail 15 ans d'un montant de 200 € 4A) ACCORDS - RETRAITE/RENDE → Négociation accord santé au cours du 1 ^{er} trimestre de l'exercice fiscal 2021/2022 + un Guide Salar (rapport de la recette) 4B) INDIVIDUEL - FICHES DE SALAIRES → Simplifier l'envoi des fiches de salaires (par le biais du digital) 4C) INDIVIDUEL - FICHES DE SALAIRES → Simplifier l'envoi des fiches de salaires (par le biais du digital) 4D) INDIVIDUEL - FICHES DE SALAIRES → Garantir l'entière intégrité des fiches de salaires, syndiqués, négociés avec un contrat individuel renouvelé sur le 2021/2022 4E) PÉRIODIQUE FREE CONSENT AUX SALAIRES, GARANTIES/INTÉRIÉ REBUTÉ → Possibilité de demander une avance sur salaire (PFI entreprise) 4F) ACCORDS - ÉGALITÉ HOMMES/FEMMES → Signé le 21 mars 2021 [provoquant le report des congés payés non pris] 4G) ACCORDS - ACTIONNARIÉS SALARIÉS → Permettre aux salariés investis dans THOM et de détenir indistinctement des titres sans perdre leur statut 4H) CONTRAT ÉQUITÉ → Mieux vivre en augmentant le salaire de délégués, syndiqués, négociés avec un contrat individuel renouvelé sur le 2021/2022 4I) PÉRIODIQUE FREE CONSENT AUX SALAIRES, GARANTIES/INTÉRIÉ REBUTÉ → Possibilité de demander une avance sur salaire (PFI entreprise) 4J) PLANNING - PRÉCOGNITION → Un planning uniforme aux enseignes disponibles depuis le 08/10/2021 → Équipes les magasins d'approvisionnement au moment du chargement de la caisse opération avec accord préalable du DS 5) FICHES AU COPRE (MAGASINS) → Créer une nouvelle copie et actualisation magasin fermé et personnel d'intérieur, le plus tôt possible sans dépense de la recette du coffre + 783 ACADAT DE PERSONNEL - SUR LE COMMERCE → Achats du personnel sur le-commerce pendant le confinement 2021	1) PRIME MENSUELLE DE PERFORMANCE (PM) - MAGASINS 12 COTÉS & COLLECTIF CA MAGASINS → Mise en place de la prime mensuelle de performance sur la possibilité d'inclure le cftc à collect dans le cadre d'objectifs mesurés et d'étude de nouveaux dispositifs tels que la prime « stable » en tant que case spéciale, le choix le plus judicieux est la création d'une prime stable plus pfi 12) [SÉRIE] SYSTÈME DE FICHES - CENTRALE NOYÉ 13) [SÉRIE] CONTRAINTES - CENTRALE NOYÉ 14) SUBVENTION - ÉQUIPEMENT MODERNE 15) SUBVENTION - ÉQUIPEMENT MODERNE 16) ACCORDS - RETRAITE/RENDE → Accord signé le 10 novembre 2021, négociation de l'accord en cours 17) ACCORDS - RETOUR DE LA DÉCOGNITION → Négociation de l'accord cftc d'après le rapport de droit des salariés du respect de leur temps de repos, de l'absence entre vie professionnelle et vie familiale et de la mise en place de la caisse de travail liquide doit demeurer raisonnable 18) ACCORDS - ÉGALITÉ HOMMES/FEMMES → Accord signé le 10 novembre 2021, négociation de l'accord en cours 19) ACCORDS - TRAVAILLEURS HÉTÉROGÈNES → Négociation de l'accord cftc de développer la politique du groupe 20) ACCORDS - GESTION PRÉVISIONNELLE DE L'EMPLOI & DES COMPÉTENCES → CFTC devenu la GPH, un accord est en cours de négociation 21) PACTES/CHARTES ÉCOLOGIQUES → 800 FORMATION & FAI - MAGASINS 783 CHARTES DE RESPONSABILISÉ SOCIÉTÉ → Mise en place d'un comité RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) avec le METIUM 22) ENTREPRISES FAMILIALES → 1 jour supplémentaire ouvrier pour le décès du conjoint, du partenaire lié par un pacte civil de solidarité, du conjoint, du père, de la mère, d'un frère ou d'une sœur ou d'une autre personne → Accord sur les dons de jours et de congé proche aidant 783 BREVETS DE TRAVAIL (GARANTIE DE VIE DE TRAVAIL) → Mise en place d'un accord d'entreprise relatif à la prévention des risques professionnels et d'une démarche globale sur la qualité de vie au travail 783 RAPPORT DE VIE & BAPTOPE DE SECOURS (MAGASINS) → Fiche de suivi magasin incluant des éléments relatifs à la sécurité 783 VOTURE DE FONCTION → Révision de la politique d'équipement 783 ACCORDS (MAGASINS) → Test de droit d'achèvement sur des magasins. Si résultats positifs, les élus seront impliqués dans la mise en place des négociations prioritaires

POUR + DE TRANSPARENCE ET ÉVITER L'APPROPRIATION DU TRAVAIL DE LA CFTC THOM

LA CFTC THOM C'EST 3 REVENDICATIONS RETENUES SUR LES 12 PROPOSÉES !
4. REVALORISATION OUVRIÈRE ET ÉLEVEMENT NÉGOCIÉ → Proposition faite par le CFTC Thom
11. REVALORISATION DES CARRIÈRES SOCIALES → Proposition faite par le CFTC Thom
12. ACCORD SUR LA TRANSMISSION ENTREPRISE ET ÉCOLOGIQUE → Proposition faite par le CFTC Thom

SEULE LA CFTC THOM FAIT DES AVANCÉES POUR VOUS ET EN VOICI ENCORE LA PREUVE !

LA CFTC THOM EST DEVENUE GRÂCE À VOUS LE ...

1^{er} SYNDICAT DE L'ENTREPRISE THOM
1^{er} SYNDICAT À VOS CÔTÉS AU QUOTIDIEN
1^{er} SYNDICAT REPRÉSENTIF DE L'URB* (Union des Régions de l'Urbanisme et de l'Industrie)

UNE QUESTION, UNE SUGGESTION, UNE INFORMATION...
WWW.CFTC-THOM.GMAIL.COM

LE DÉTAIL DES REVENDICATIONS EST DISPONIBLE SUR L'INTRANET + NAO 2021 + IRI + ORGANISATION SYNDICALE + CFTC

Le détail des revendications est disponible sur l'intranet et sur www.CFTC-thom.fr

➔ ACTUS LÉGISLATIVES

INDEMNITÉ INFLATION DE 100€ ADOPTION DU PROJET DE LOI PAR LE PARLEMENT

Le 24 novembre dernier, le Parlement a définitivement adopté l'indemnité inflation de 100€. Cette prime devrait être payée aux personnes de plus de 16 ans percevant un revenu, qu'il soit d'activité, de remplacement ou social ne dépassant pas un montant de 2 000€ nets par mois.

S'agissant des salariés, le versement devrait être effectué par les employeurs entre décembre 2021 et janvier 2022. Les employeurs seront ensuite intégralement remboursés via une déduction sur les cotisations. L'indemnité inflation devrait être accordée sans que le salarié n'ait à effectuer de démarche particulière.

[Loi n° 2021-1549, 1er déc. 2021, art. 13 : JO, 2 déc.]



LOI DE VIGILANCE SANITAIRE LES POINTS IMPORTANTS À RETENIR

Suite à la publication de la loi de vigilance sanitaire, voici les points les plus importants à retenir :

- le taux majoré d'activité partielle de 70% pour les entreprises très fragilisées, les salariés vulnérables et ceux devant garder leur enfant s'appliquera jusqu'au 31 juillet 2022 ;
- l'indemnisation des arrêts de travail dérogatoires liés à la Covid-19 est prolongée jusqu'au 31 juillet 2022 ;
- la possibilité de recourir au pass sanitaire est prolongée jusqu'au 31 juillet 2022.

[L. n° 2021-1465, 10 nov. 2021 : JO, 11 nov.]



CONGÉ DE PRÉSENCE PARENTALE CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT ASSOULIES

La loi du 15 novembre 2021 visant à améliorer les conditions de présence parentale auprès d'un enfant dont la pathologie nécessite un accompagnement soutenu prévoit en son unique article la possibilité pour le salarié, ayant atteint le nombre maximal de jours de congé avant l'expiration de la période de 3 ans pendant laquelle le congé peut être pris, de bénéficier, sous certaines conditions, d'un nouveau congé de 310 jours maximum dès lors qu'il a bien un nouveau certificat médical établi par le médecin qui suit l'enfant.

[L. n°2021-1484, 15 nov. 2021 : JO, 16 nov.]



➔ ACTUS BRANCHES

AUDIENCES DES BRANCHES 2021

Suite à la parution de certains arrêtés relatifs à l'audience dans les branches pour 2021, vous trouverez ci-dessous les branches où la fédération syndicale CFTC Commerce Service Force de Vente (CFTC-CSFV) est représentative avec son pourcentage :

Horlogerie bijouterie : 63,47%

Immobilier : 32,52%

Succursalistes de la chaussure : 32,40%

Entreprises de la filière sports-loisirs : 29,10%

Entreprises d'expertise (évaluation industrielle et commerciale) : 18,13%

Négoce et prestations de services médico-techniques : 17,79%

Prévention et sécurité : 16,69%

Commerce de gros : 16,20%

Commerce à prédominance alimentaire : 15,79%

Prestataires de service : 15,14%

Promotion immobilière : 14,18%

Commissaires-priseurs judiciaires : 13,83%

Entreprises de courtage : 13,55%

Distributeurs conseil hors domicile : 13,51%

Habillement et articles textiles : 13,27%

Import-export : 12,84%

Restauration de collectivités : 12,71%

Industries alimentaires diverses : 11,04%

Esthétique : 10,77%

Notariat : 10,44%

Huissiers de justice : 10,23%

Sociétés d'assistance : 10,06%

Portage salarial : 9,31%

Propreté : 8,92%

QUE CE PASSE-T-IL EN CE MOMENT DANS LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE ?

Gwladys DI PAOLA (Déléguée Syndicale CFTC) et Guillaume DELVARE (Délégué Syndical CFTC) ont négocié avec la partie patronale la grille de salaire sur les différentes catégories Socio-Professionnelles (CSP) pour donner suite à l'augmentation du SMIC du 1er octobre 2021, nous avons essayé d'être stratégique et **LA CFTC EST LE SEUL SYNDICAT A AVOIR SIGNÉ L'ACCORD DES SALAIRES MAIS « SOUS CONDITIONS »**. Nous avons signé l'accord car nous avons le choix **entre ne rien donner aux salariés ou donner un peu de pouvoir d'achat tout de suite pour avoir le temps de renégocier à partir de janvier 2022.**

ATTENTION ! il s'agit d'une négociation nationale à ne pas confondre avec les négociations dans l'entreprise (NAO).

La CFTC Thom revendique 3 points essentiels pour mettre en place une bonne continuité sur les années à venir :

- Éviter le tassement des grilles, creuser les écarts entre les postes sur du long terme pour donner du sens aux salariés.
- Une augmentation minimum de 2 à 2.5 % pour 2021 et 3 % à 4% pour 2022 pour faire suite à l'inflation.

L'UBH a accepté d'éviter les tassements des grilles mais cela va prendre beaucoup de temps, à défaut de faire des augmentations similaires à tous les niveaux, nous avons essayé de commencer à séparer les postes pour que lon commence à ne plus avoir de tassement de grille. Nous avons réussi à négocier avec difficulté une légère augmentation mais nous allons continuer à nous battre pour que vos salaires puissent être augmentés !

- La mise en place d'un accord est longue une fois signé (3 à 6 mois). C'est pour cela que nous voulons qu'il soit écrit sur cet accord, que **celui-ci est applicable 1^{er} décembre 2021 avec rétroactivité pour les entreprises qui ne l'appliqueraient qu'à la date de la parution au journal officiel.**

L'avenant a été conclu pour une durée indéterminée, **le présent avenant entrera en vigueur le 1^{er} JANVIER 2022.** Il faut savoir que la CFTC est la seule organisation de l'UBH à avoir demandé cette rétroactivité lors de la première réunion.

- Qu'il soit écrit sur cet accord, **qu'en cas d'augmentation du SMIC, les écarts entre les différents niveaux seront maintenus.**

La partie patronale s'engage à ouvrir, de nouveau, les négociations sur les garanties minimales de salaire **dès le mois de janvier 2022.**

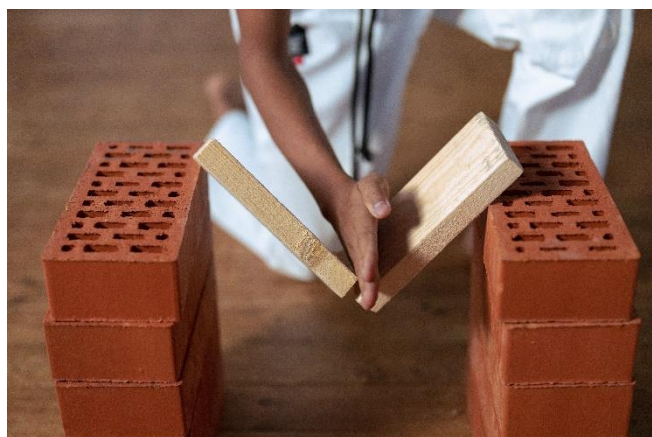
STATUTS	SMIC		01 10 2021	01 01 2022
			2021/2020	2021/2021
			1 554,58 €	1 589,47 €
EMPLOYÉS	NON APPLICABLE CHEZ THOM	A	1560 € +1.04 %	1590.00 € + 1.92%
	CDV	B	1570 € +1.09 %	1600.00 € + 1.85%
	CDV CONFIRMÉ	C	1620 € +1.31 %	1650.00 € + 1.85%
	CDV RÉFÉRENT	D	1676 € +1.45 %	1715.00 € + 2.03%
AGENTS DE MAITRISE	MDV - VM	E	1782 € +1.08 %	1801.00 € + 1.07 %
	RM	F	1890 € +1.50 %	1918.00 € + 1.48%
	DM AUTRES CADRES	G	2405 € +1.01 %	2435.00 € + 1.25%
CADRES	RESPONSABLE DE PÔLE	H	3353 € +1.12 %	3390.00 € + 1.10%
	DIRECTEUR/TRICES DE SERVICE	I	3503 € +1.10 %	3570.00 € + 1.91 %
	CADRES DIRIGEANTS & MEMBRES COMEX	J	3827 € +1.40 %	3920.00 € + 2.43%

NOUVELLE AUGMENTATION DU SMIC, SANS COUP DE POUCE ?

Déjà revalorisé de **2,2%** le 1er octobre dernier, en raison du niveau exceptionnellement élevé de l'inflation, le salaire minimum connaîtra un nouveau réajustement au 1er janvier 2022. **Le groupe d'experts qui conseillent le gouvernement sur ce sujet préconise une hausse de 0,5% ou 0,6%**, de quoi donc effacer l'inflation, sans accorder de coup de pouce supplémentaire.

Si le gouvernement se contente d'une hausse de 0,6%, le smic mensuel brut (pour 35 heures de travail par semaine) atteindra 1599,40 euros, c'est-à-dire 60 euros de plus qu'en 2020. **Il faut être stratégique pour faire avancer les choses car comme vous l'avez constaté, cela n'avance plus depuis des années mais nous allons essayer de procéder différemment. Nous reprenons les négociations salariales tant au niveau des branches (Janvier 2022) que dans les entreprises (NAO début 2022).**

➔ ACTUS JURISPRUDENCES



LICENCIEMENT A LA SUITE D'UNE ABSENCE LONGUE MALADIE SANS CAUSE RÉELLE ET SÉRIEUSE : L'INDEMNITÉ DE PRÉAVIS DOIT ÊTRE VERSÉE

Dans cet arrêt, la chambre sociale de la Cour de cassation indique que lorsqu'un **licenciement prononcé à la suite d'une absence prolongée pour maladie désorganisant l'entreprise, est jugé sans cause réelle et sérieuse, alors le salarié a droit au paiement de l'indemnité compensatrice de préavis.** Cette solution est retenue alors même que le salarié aurait été dans l'incapacité d'effectuer ce préavis.

[Cass. soc., 17 novembre 2021, n° 20-14.848]

PUIS-JE CONCLURE UNE RUPTURE CONVENTIONNELLE SI MON CONTRAT EST SUSPENDU ?

La rupture conventionnelle est un mode de rupture du contrat de travail distinct de la démission et du licenciement. Elle se fait d'un commun accord entre l'employeur et le salarié et ne peut donc être imposée par l'une ou l'autre partie.

Tous les salariés en CDI sont concernés par cette rupture. **Toutefois, elle ne peut en principe être conclue lorsque le contrat du salarié est suspendu et qu'il bénéficie à ce titre d'une protection particulière. Néanmoins, la jurisprudence a assoupli cette règle et dans certaines situations, une rupture conventionnelle peut être conclue avec un salarié dont le contrat de travail est suspendu.**

En effet, il est dès lors possible de conclure une rupture conventionnelle avec un salarié durant son congé maternité [Cass. soc., 25 mars 2015, n° 14-10.149, n° 512 FS - P + B] **ou lorsque ce dernier est en arrêt maladie, d'origine professionnelle ou non** [Cass. soc., 30 sept. 2014, n° 13-16.297, n° 1668 FS - P + B + R ; Cass. soc., 30 sept. 2013, n° 12-19.711].

De la même manière, une rupture conventionnelle conclue avec un salarié déclaré inapte à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle est considérée comme étant valable. [Cass. soc., 9 mai 2019, n° 17-28.767, n° 703 FS - P+B]

QU'EN EST-IL DE LA RUPTURE CONVENTIONNELLE CONCLUE DANS UN CONTEXTE DE HARCELEMENT ?

Un salarié qui est en arrêt maladie à la suite de faits de harcèlement moral peut également conclure librement une rupture conventionnelle avec son employeur. Il n'y a pas d'interdiction générale en la matière. **La jurisprudence rappelle en effet que la seule existence de faits de harcèlement ne rend pas nulle la rupture conventionnelle.** Cette dernière n'encourt la nullité que s'il est établi que le harcèlement a été de nature à vicier le consentement du salarié. [Cass. soc., 23 janv. 2019, n° 17-21.550, n° 92 FS - P + B + Cass. soc., 29 janv. 2020, n° 18-24.296] De manière plus générale, **les juges considèrent que l'existence d'un conflit entre les parties au moment de la conclusion n'affecte pas la validité de la rupture conventionnelle.**

→ LA QUESTION DU MOIS DU SALARIÉ

QUEL EST NOTRE BUDGET D'ACHAT PERSONNEL ?

Si nous devons résumer, c'est grâce à l'équipe de la CFTC Thom que votre budget achat personnel a augmenté :

REVENDEICATIONS	MISE EN PLACE	FONCTION DU SALARIÉ ET MONTANT DE SON BUDGET NÉGOCIÉ
NAO 2017	1 ^{er} octobre 2017	Responsable de magasin de 2000 € à 2500 €
NAO 2019	1 ^{er} octobre 2019	Managers des ventes de 2000 € à 2500 €
NAO 2020	1 ^{er} janvier 2021	Conseiller de vente de 1500 € à 2000 €
NAO 2021	1 ^{er} janvier 2022	Contrat de professionnalisation/Contrat d'apprentissage, à partir de 6 mois d'anciennetés → 2000 €

	CONDITIONS	MONTANT D'ACHATS ANNUEL AUTORISÉ DU 01/01 AU 31/12	TAUX DE REMISE DU PERSONNEL DE SON ENSEIGNE* sur ses achats de produits et de réparations			
			HISTOIRE D'OR	MARC ORIAN	TRÉSOR	SMIZZE
EMPLOYÉS DE COMMERCE						
Conseiller de Vente	6 mois d'ancienneté	2000 €	- 30%	- 30%	- 20%	- 30%
Contrat de professionnalisation	6 mois d'ancienneté	2000 €	- 30%	- 30%	- 20%	- 30%
Contrat d'apprentissage	6 mois d'ancienneté	2000 €	- 30%	- 30%	- 20%	- 30%
AGENT DE MAÎTRISE						
Visuel Merchandising	6 mois d'ancienneté	2500 €	- 30%	- 30%	- 20%	- 30%
Manager des ventes	6 mois d'ancienneté	2500 €	- 30%	- 30%	- 20%	- 30%
Responsable de magasin	6 mois d'ancienneté	2500 €	- 30%	- 30%	- 20%	- 30%
CADRES						
Directeur de Magasin	6 mois d'ancienneté	2500 €	- 30%	- 30%	- 20%	- 30%
Directeur de Secteur	6 mois d'ancienneté	2500 €	- 30%	- 30%	- 20%	- 30%

*Cette remise de 20% pour les Trésors Paris et de 30% pour les autres enseignes est également accordée pendant les soldes ou opérations spéciales.

ATTENTION !

- Les salariés atteignant une ancienneté de 6 mois au cours de l'année N, **auront droit à une demi-enveloppe à partir de la date d'obtention de leurs 6 mois d'ancienneté.**
- Le personnel en **contrat à durée déterminée (CDD) n'a pas accès aux achats à tarif préférentiel.** Il en est de même pour les salariés présents à l'effectif, mais ayant suspendu leur activité depuis plus de 6 mois consécutifs (congé parental, absence de longue durée, etc....)
- Seul le directeur de magasin est habilité à procéder aux achats du personnel,** aussi aucun achat ne peut se faire en son absence.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Cette année été une grande surprise car beaucoup d'entre vous on pu bénéficier des remises personnelles sur les prix Black Friday (Hors -50%). La CFTC Thom l'a demandé depuis des années et la direction a fait le choix de vous l'accorder en 2021 ! Nous espérons que vous avez pu en profiter pour vos achats de Noël !

Pour plus de détail, une note est disponible sur l'intranet

→ INFORMATION DE DERNIÈRE MINUTE

NAO 2021 DE LA CFTC - REVENDICATION N°6 - PRIMES MENSUELLES DE PERFORMANCE (P5) - MAGASINS

La direction avait accepté d'étudier de nouveaux dispositifs tel que la prime « starter ».

Nous sommes heureux de voir qu'une prime starter « **ESPRIT D'ÉQUIPE** » a été mise en place pour décembre 2021 pour les magasins (sous réserve que le CA France soit atteint, les magasins n'ayant pas atteint leur objectif se verront verser la P1 x2.5)

L'INFLATION NE CESSE D'AUGMENTER, MOIS APRÈS MOIS. AVEC, POUR CONSÉQUENCE, DES REVALORISATIONS ATTENDUES PLUS IMPORTANTES QUE CES DERNIÈRES ANNÉES.

Malgré les avantages sociaux que nous avons obtenus pour vous lors des NAO 2021, l'inflation prend mois après mois de l'ampleur. Dans sa dernière estimation, publiée ce mardi 30 novembre, l'Insee évalue à 2,8% le niveau de la hausse des prix à la consommation sur douze mois. Et on ne peut plus désormais parler de rattrapage. Puisqu'en novembre 2020, le niveau moyen des prix des biens et des services étaient quasiment comparable à ceux de la fin 2019.

Pour autant, on ne peut pas parler de valse générale des prix. Ce retour de l'inflation est essentiellement imputable au renchérissement des carburants, du gaz naturel et de l'électricité. Le prix moyen de l'énergie a progressé de 21,6% par rapport à l'année dernière. C'est considérable et cela impacte directement le pouvoir d'achat des Français donc des collaborateurs Thom, qui peuvent difficilement revoir à la baisse ce poste de dépenses.

LA CFTC A RÉITÉRÉ SA DEMANDE DES NAO 2021 POUR LE VERSEMENT DE LA PRIME MACRON



« Bonjour,

Je souhaite relancer notre demande lors des NAO 2021 concernant la Prime Macron ... malgré les critères de la direction sur la méritocratie... Le nombre de demandes des collaborateurs explosent suite à l'augmentation de l'inflation mais aussi des services énergétiques (électricité, essence ... etc. ... en 1 an cela a augmenté de plus de 20%)

J'ai échangé avec plusieurs salariés de chez Sephora et la direction à accepter de les entendre et surtout d'aider leurs salariés ...

Voici leur tract pour vous en apporter la preuve ... et pourtant il fonctionne aussi au mérite...

Voilà merci de transmettre cette demande à la direction.

Guillaume DELVARE, délégué syndical CFTC »

Mail envoyé à la Directrice des Ressources Humaines, le 2 décembre 2021

L'équipe de la CFTC Thom vous en informera prochainement du retour de la direction sur ce sujet.

LA CFTC THOM VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS DÉMARCHES...

Le salarié peut se faire représenter par un représentant du personnel CFTC.
N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER VOS REPRÉSENTANTS CFTC

TOUTE L'ÉQUIPE CFTC VOUS SOUHAITE DE BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE !

VOS DÉLÉGUÉS SYNDICAUX* CFTC

DELVARE Guillaume, DI PAOLA Gwladys, FLUTEAUX Audrey, VAUDE Alexandra



ET TOUS VOS ÉLUS CFTC

BAUDRY Christopher, BRUYELLE Mickaël, CANADAS Laurence, CHAPELLE Séverine, DELEPLACE Cindy, DOS SANTOS Coralie, DUFOUR Magali, HERAGMI Aurélie, LIGERE Marielle, OZDEMIR Filiz, TRIPENNE Cathel Line, VERHELST Amandine, BLAIN Sylvie, ESNAULT Séverine, HIDA Assia et NESPOUX Christine, FREVAL Céline, FRISTOT Sophie, SAMMUT Marc, JONCART Johane et PRECIGOUT Françoise, FIRMIN Agnès, BOUARABA Mania, MARTINEZ Sandrine, PEREIRA Anthony et GOSSE Isabelle.

→ Retrouvez-nous sur www.CFTC-thom.fr



Cftc Thom



cftc.thom@gmail.com